



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 30 septembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n°1 – Lot 1 au marché public de travaux n°23011DTIST- Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 24 septembre 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, GIAMARCHI Marie-Dominique, GRASSI Didier, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
CALLIER Jeanne à ROSSI Michel
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
DE GENTILI Emmanuelle à PERETTI Philippe
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
SAVELLI Jean-Michel à MUSSIER Emma
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean à SALGE Héléne

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGRINI Leslie, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n°1 – Lot 1 au marché public de travaux n°23011DTIST- Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le CCAG Travaux 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°23011DTIST – Lot n°1 Terrassement, Fondations, Gros-œuvre, notifié le 26/04/2024 à l'entreprise SAS Terrassements Corse – TERRACO, sise 20213 Penta di Casinca (SIRET : 397 996 349 00056), pour un montant initial de 2 548 608.70 € HT (Offre de base + PSE 1-1).

Considérant qu'en cours d'exécution du lot n°1 du marché public n°23011DTIST susvisé, des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage ;

Considérant qu'en application des articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 2°), R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution afin de prendre en compte les travaux supplémentaires devenus nécessaires en cours d'exécution lorsque la modification est inférieure à 50% du montant du marché initial ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 560 875.20 € HT correspondant à une augmentation de 22 % par rapport au montant du marché initial :

- Réhausse murs d'enceintes dans sanitaires R+1 Tribune Nord : 5 826.80 € HT ;
- Accès provisoire carrosserie : 13 770.20 € HT ;
- Finition dépose matériel dans la salle des trophées et cuisine : 2 853.60 € HT ;
- Amélioration des façades au niveau des deux portes d'accès aux gradins de la brasserie située tribune Nord : 5 761.21 € HT ;
- Travaux modificatifs d'infrastructure suite à la découverte de l'absence de mur d'enceinte de la tribune sur la totalité de sa longueur et donc à la réalisation d'un ouvrage béton spécifique compatible à la tenue des terres et aux efforts engendrés pour les pieux de fondations des fléaux de charpente à proximité : 509 913.44 € HT ;
- Plus-value pour la réalisation des pieux de la tribune Est dans le talus de terrassement avant réalisation des travaux d'infrastructure modificatifs de la tribune, afin de permettre à l'entreprise NGE de poursuivre ses travaux dans la continuité de la tribune Ouest et d'éviter une interruption des tâches (de repliement et réinstallation de chantier valorisé à 70 000 €) : 22 750 € HT ;

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 septembre 2024 ;

Vu la prise d'acte favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n°1 – Lot 1 au marché public de travaux n°23011DTIST- Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

**PREND ACTE (À la majorité)
Contre : M. Julien MORGANTI**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 septembre 2024 d'approuver l'avenant n°1 au marché public n°23011DTIST – LOT 1 afin d'arrêter les travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 560 875.25 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant 1, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISE

-Que l'avenant n°1 au marché n°23011DTIST – LOT 1 entraîne une plus-value totale de 560 875.20 € HT correspondant à une augmentation de 22 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 3 109 483.95 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, OP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



LE PRESIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

**Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le - 7 OCT. 2024
et publication ou notification
du - 7 OCT. 2024
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO**